



Novembre 2025

www.unicongo.cg

ÉDITORIAL



Par Michel DJOMBO,
Président d'UNICONGO

Partage de production : une stratégie à manier avec discernement

Le Congo semble s'engager dans un mouvement de fond : étendre le mécanisme du partage de production à l'ensemble des secteurs extractifs. Historiquement conçu pour le pétrole, ce modèle inspire désormais le Code forestier de 2020 et alimente les réflexions entourant les futurs codes gazier et minier. Un tel tournant doctrinal mérite d'être examiné avec rigueur, car l'efficacité d'un outil dépend toujours du secteur auquel il s'applique.

Le pétrole : un secteur où le partage de production trouve une certaine justification

Dans l'industrie pétrolière, le partage de production a longtemps été cohérent. D'abord parce que le secteur dispose de standards internationaux clairs, d'un marché mondial transparent, d'un prix de référence incontestable et d'une longue expérience contractuelle.

Ensuite, et c'est un point essentiel, parce que le Congo dispose d'une raffinerie, la CORAF, capable d'absorber une partie du brut revenant à l'État. L'existence de ce débouché local permettait de valoriser directement une partie de la part étatique, ce qui donnait du sens au mécanisme.

Mais ce modèle lui-même est désormais remis en cause, notamment sous l'impulsion des bailleurs internationaux. Ceux-ci considèrent que le brut congolais fourni à la CORAF constitue une forme de subvention déguisée, car il ne serait pas payé au prix du marché international. On exige donc de plus en plus que la CORAF achète systématiquement le brut au prix mondial, en le réglant de manière régulière et transparente.

Dès lors, une question stratégique apparaît : **si la CORAF doit acheter son brut comme n'importe quelle raffinerie commerciale, quel est encore l'intérêt du partage de production dans le pétrole ?**

Pourquoi ne pas laisser jouer librement le marché, vendre tout le brut au prix international, renforcer la fiscalité et utiliser les recettes publiques pour financer la politique énergétique ? C'est précisément ce raisonnement que nous préconisons dans d'autres filières, notamment dans l'exploitation forestière.

Le cas du secteur forestier : un exemple de mauvaise transposition

Le Code forestier de 2020 a introduit une variante du partage de production dans un secteur qui n'y est absolument pas adapté. Contrairement au pétrole :

- il n'existe aucune cotation internationale transparente du bois ;
- les prix varient fortement selon les essences, leur qualité et leur destination ;
- certaines essences ont très peu de valeur commerciale ;
- la détermination d'un « prix de référence » acceptable par toutes les parties relève de la gageure.

Résultat : depuis l'adoption de ce mécanisme, l'activité forestière décline

Les opérateurs sont déstabilisés, les investissements ralentissent, les marges se contractent et la compétitivité régionale se dégrade. **Voilà l'exemple même d'une réforme menée avec de bonnes intentions, à savoir capter davantage de valeur, mais qui, mal conçue, détruit au final de la valeur et démobilise les investisseurs.**

La vraie question : quel doit être le rôle de l'État ?

Au-delà du débat technique, une problématique centrale doit être posée : la participation directe de l'État dans la production n'est-elle pas une source de lourdeur et d'inefficacité ?

L'expérience montre que la présence étatique au capital entraîne :

- une gouvernance moins agile ;
- des décisions d'investissement qui prennent du retard ;
- une interférence politique dans des choix purement opérationnels ;
- une dilution des responsabilités ;
- un affaiblissement de la compétitivité face aux opérateurs privés.

Dans des industries où chaque mois compte, cette lenteur opérationnelle constitue un handicap majeur.

La vérité est simple : la production est un métier d'opérateurs privés, pas d'administrations publiques.

L'État doit réguler, orienter, fixer la norme, percevoir l'impôt, mais pas gérer des entreprises dans un environnement où la performance dépend de rapidité et de discipline industrielle.

Promouvoir un capital local privé plutôt qu'un capital public omniprésent

Les codes prévoient généralement qu'un pourcentage du capital soit réservé aux capitaux nationaux. Dans la pratique, cette **"participation locale"** est souvent absorbée par des entités publiques.

Nous appelons clairement à inverser cette logique : la part réservée aux nationaux devrait revenir exclusivement au secteur privé congolais, afin de créer de véritables champions nationaux capables de co-investir avec les multinationales, d'apporter de la valeur localement et de structurer notre économie.

Agir sans dogmatisme et préserver la stabilité

Le partage de production peut avoir sa place, mais seulement là où il est pertinent économiquement. Dans d'autres secteurs, un meilleur calibrage fiscal, une régulation renforcée ou une amélioration des concessions est plus efficace. L'enjeu est d'éviter une réforme systémique qui, mal calibrée, pourrait détruire de la valeur et faire fuir les investisseurs, comme cela se profile déjà dans la filière forestière.

Une condition reste intangible : **la stabilité du cadre réglementaire, fiscal et douanier**. Changer les règles en plein contrat, c'est remettre en cause la rentabilité des projets et saper la confiance du secteur privé.

En définitive, le partage de production n'est ni un remède universel ni un symbole de souveraineté. C'est un outil parmi d'autres. Le Congo gagnera davantage à renforcer sa fiscalité, à encourager le co-investissement privé-pré, à réduire la lourdeur de la gouvernance publique et à choisir pour chaque secteur le modèle qui maximise la valeur ajoutée, sans dogme, sans précipitation et avec une priorité : **préserver l'attractivité et la création de valeur**.

emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo



**CES
ENTREPRISES
RECRUTENT**

**+800 postes
disponibles**

Postulez dès aujourd'hui !

www.emploi.cg



PROPULSÉE PAR
UNICONGO
www.unicongo.cg



UNICONGO

Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo

ECOUTER • PARTAGER • AGIR

DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES **ENTREPRISES**



ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL

Lobbying, plaidoyer, représentation, intermédiation, médiation sociale



ÉTUDES, CONSEILS ET DOCUMENTATION

Service de veille et d'assistance juridique, administrative, fiscale et sociale



RELATIONS D'AFFAIRES ET PARTENARIATS

Service clé pour le développement et les relations d'affaires (études, rencontres B2B et événementiel)



SERVICES DIVERS

Newsletter économique et juridique, formations en ligne, et location de salles de réunion



APPUI AU RECRUTEMENT

Emploi.cg, plateforme de référence pour les annonces d'offres d'emploi au Congo

CONTACTEZ-NOUS :

unicongo.cg



CNI

Ce qu'il faut retenir de la session du 21 novembre

01



La Commission Nationale des Investissements (CNI) s'est réunie le vendredi 21 novembre 2025 pour une session ordinaire, consacrée à l'examen de 27 dossiers de sociétés désireuses d'obtenir l'agrément à la Charte des investissements (Loi n°6-2003).

Cette charte, dont la réforme est en cours, a pour mission de garantir un environnement attractif pour les investisseurs, en protégeant la liberté d'entreprendre et en orientant les incitations fiscales vers les secteurs jugés prioritaires pour le développement du Congo.

Une observation globale de tous les dossiers montre que les programmes d'investissements examinés représentent un volume d'investissement supérieur à **600 milliards FCFA**, avec un potentiel de création de plus de 5 000 emplois.

Un cadre de travail rigoureux et un processus renforcé

Cette session particulièrement dense, qui s'était déroulée de 10h30 à 20h30, a rassemblé l'ensemble des institutions membres de la CNI, dont UNICONGO et a été présidée par M. Sylvain LEKAKA, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale.

Après l'adoption des documents introductifs, les membres ont abordé deux volets :

- L'examen d'une demande de retrait d'une convention existante ;
- L'étude des 27 nouveaux dossiers de demandes d'agrément.

Concernant la demande de retrait, la Commission a choisi de seconder à toute décision et a mandaté le Secrétariat permanent pour mener une enquête de terrain afin de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise concernée. Ce principe de contrôle préalable est au cœur de la gouvernance instaurée par la Charte.

Des investissements orientés dans les secteurs productifs et industriels

L'examen sectoriel a révélé un fort attrait pour l'agro-industrie, les industries de transformation et les services, qui concentrent la majorité des agréments accordés.

Il montre également un filtre stratégique et assumé : priorité aux secteurs à fort impact, contrôle renforcé des entreprises déjà conventionnées et refus des projets à faible portée ou mal structurés.

Agriculture et agro-industrie

Les agréments portent sur l'élevage, les cultures (cacao, soja, maïs, palmier à huile) et des unités d'aliments de bétail ou de sucre. Un seul dossier a été ajourné pour vérification d'engagements antérieurs.

Industrie de transformation

Ont été validés des dossiers des entreprises spécialisées dans la fabrication de savons, la production d'huiles, de farine, de pâtes alimentaires, de câbles électriques et d'appareils électroménagers, avec quelques réserves techniques. Un projet de boissons a été rejeté pour incohérences.

Services, infrastructures et logistique

Les télécommunications, l'assainissement urbain, les stations services et plusieurs projets de transport ont été agréés. Deux projets de construction ont été refusés faute d'impact.

En conclusion, la session du 21 novembre marque une nouvelle étape dans le renforcement de la gouvernance des investissements au Congo. Entre rigueur dans l'analyse, priorité donnée aux filières productives et attention portée aux infrastructures essentielles, la Commission Nationale des Investissements confirme son rôle : **orienter les incitations publiques vers les projets capables de transformer durablement l'économie nationale.**

LOI DE FINANCES 2026

Fiscalité numérique : alerte de la Fédération TIC

02



Le mercredi 26 novembre 2025, les membres de la Fédération TIC, conduits par le Président Michel Djombo ont été auditionnés par la Commission Économie et Finances (EcoFin) de l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026. Cette rencontre stratégique a permis au secteur des télécommunications d'exposer ses préoccupations majeures face à des mesures fiscales susceptibles d'impacter durablement le développement du numérique au Congo.

Deux dispositions au cœur des préoccupations du secteur

La Fédération TIC a attiré l'attention des parlementaires sur deux propositions du PLF 2026 :

- **La hausse de la Redevance de gestion des réseaux ouverts au public (RG)**, qui passerait de 4 % à 6 % du chiffre d'affaires ;

- **L'introduction de droits d'accises de 5 %** sur les services de téléphonie et d'Internet, assimilés à des produits de consommation au même titre que des biens non essentiels.

Pour la Fédération, ces mesures risquent de fragiliser un secteur déjà fortement taxé, dont la charge fiscale globale pourrait atteindre **près de 60 % du chiffre d'affaires**, dans un environnement marqué par la hausse des coûts de l'énergie, des équipements et par des besoins d'investissements permanents.

Inclusion numérique, pouvoir d'achat et compétitivité

Les échanges ont mis en lumière quatre impacts majeurs attendus :

- **Une menace sur l'inclusion numérique** : une fiscalité accrue sur la connectivité freinerait l'accès aux services numériques essentiels à l'éducation, la bancarisation et aux démarches administratives ;
- **Une pression supplémentaire sur le pouvoir d'achat** : les ménages modestes et les PME seraient les premiers affectés par une hausse des tarifs, aggravant les inégalités d'accès ;
- **Une incohérence avec les politiques publiques** : ces mesures contredisent les ambitions du Plan National de Développement et les stratégies gouvernementales de transformation numérique ;
- **Un déficit d'attractivité régionale** : le Congo risquerait d'appliquer une fiscalité plus lourde que ses voisins de la CEMAC, pénalisant son image auprès des investisseurs.

Investissement et couverture numérique en jeu

Sur la RG, la Fédération a rappelé qu'elle avait déjà augmenté en 2023 (de 3 % à 4 %). Un nouveau relèvement à 6 % représenterait une hausse de 50 % en deux ans, avec un coût estimé à **plus de 4 milliards FCFA par an pour le secteur**. À court terme, les opérateurs pourraient être contraints de réduire leurs investissements de **10 à 15 % par an**, affectant directement :

- l'extension de la 4G en zones rurales ;
- la densification des réseaux urbains ;
- le déploiement de la fibre optique et la préparation de la 5G.

La Fédération a également rappelé que dans la majorité des pays africains, la redevance sectorielle se situe entre **2 et 3 % du chiffre d'affaires**, et que plusieurs États ont fait le choix de mécanismes incitatifs pour stimuler l'investissement.

La téléphonie n'est pas un produit de luxe

Concernant les droits d'accises, la Fédération TIC a fermement rejeté l'assimilation de la connectivité à des biens de consommation de luxe. Dans aucun pays de la CEMAC, les communications électroniques ne sont soumises aux droits d'accises. À l'international, les bonnes pratiques recommandées par la GSMA et observées dans les pays de l'OCDE vont dans le sens d'une **neutralité fiscale sur les services numériques** pour soutenir l'innovation et la croissance.

L'exemple du Kenya a été cité pour illustrer les effets contre-productifs d'une telle politique : une augmentation des accises a entraîné une hausse des prix, une baisse de la consommation et, paradoxalement, un recul des recettes fiscales.

Les propositions de la Fédération TIC

Au terme de son intervention, la Fédération a formulé deux recommandations fortes :

- **Maintenir la RG à 4 %**, afin de préserver la visibilité des investisseurs ;
- **Exclure les services téléphoniques et Internet du champ des droits d'accises**, et conserver un régime fiscal adapté à la nature stratégique du numérique.

Un message clair aux décideurs

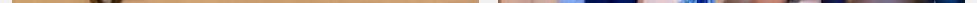
En conclusion, la Fédération TIC a rappelé que le numérique n'est pas un secteur de consommation, mais un **levier de production, d'emploi et de transformation économique**. Une fiscalité excessive sur la connectivité équivaut à taxer la croissance future.

Elle a réaffirmé sa pleine disponibilité à poursuivre le dialogue avec les pouvoirs publics afin de construire une trajectoire fiscale équilibrée, conciliant les exigences budgétaires de l'État et la nécessité de bâtir une économie congolaise résolument numérique.

FORUM SUR LE LOCAL CONTENT

L'ambition africaine confirmée

03



La 4^e édition de la Conférence et Exposition sur le Contenu Local dans l'Industrie Pétrolière et Gazière en Afrique (CECLA) s'est tenue du 4 au 7 novembre 2025 à Kintélé, marquant un moment clé pour le secteur énergétique du continent.

Organisé sous le haut patronage du Président Denis Sassou-Nguesso et en partenariat avec la 48^e Session Ordinaire du Conseil Ministériel de l'APPO, l'événement a réuni **1 276 participants venus de 19 pays**, témoignant de son statut de plateforme incontournable pour la coopération énergétique africaine.

Un fort engagement institutionnel et politique

La cérémonie d'ouverture a réuni de hautes autorités parmi lesquelles le Premier Ministre, Anatole Collinet Makosso, représentant le Chef de l'État, ainsi que des dirigeants des institutions clés telles que l'APPO, la SNPC et la NCDMB. Dans son allocution, le Premier Ministre a salué la confiance renouvelée de l'APPO envers le Congo, tout en soulignant la nécessité d'une solidarité renforcée entre les pays membres face aux défis de la transition énergétique mondiale.

Il a également mis en avant la collaboration stratégique entre l'APPO et Afreximbank pour la création de la **Banque Africaine de l'Énergie**, un outil destiné à combler le retrait progressif des bailleurs internationaux du secteur des hydrocarbures.

Un forum technique riche et orienté vers l'action

Sous le thème « **Améliorer l'approvisionnement local en biens et services de qualité : un levier stratégique pour maximiser la participation africaine dans l'industrie pétrolière et gazière** », la CECLA 2025 a proposé un programme technique dense, avec plus de 80 intervenants. Les échanges ont porté sur des questions essentielles :

- Stratégies de contenu local des pays membres ;
- Mécanismes de financement pour soutenir les fournisseurs africains ;
- Développement des compétences et formation de la main-d'œuvre ;
- Innovation technologique et R&D ;
- Perspectives du secteur pétrolier et gazié au Congo à l'horizon 2026.

Les discussions ont mis en lumière la nécessité d'une meilleure harmonisation réglementaire, d'un soutien accru à l'innovation et d'une montée en capacité des entreprises locales pour répondre efficacement aux exigences de l'industrie.

Des recommandations structurantes pour l'avenir : l'exemple inspirant du Nigeria

Au terme des quatre jours de travaux, les participants ont formulé une série de recommandations majeures pour accélérer le développement du contenu local en Afrique. Elles insistent sur la nécessité de mécanismes solides, d'un cadre réglementaire cohérent et d'outils financiers adaptés.

L'un des exemples les plus aboutis cités lors des discussions est celui du Nigeria, considéré comme une référence continentale grâce à son système d'appui au Local Content structuré autour du NCDMB (Nigerian Content Development and Monitoring Board).

Ce modèle démontre qu'un dispositif rigoureux peut transformer en profondeur la participation des entreprises locales dans la chaîne de valeur pétrolière et gazière. Le Nigeria a mis en place :

- **Un cadre légal clair et stable**, avec le Nigerian Content Act ;
- **Un régulateur puissant**, le NCDMB, doté d'un mandat opérationnel fort ;
- **Un fonds de financement dédié**, facilitant l'accès au crédit pour les entreprises locales ;
- **Des programmes de formation et de certification**, garantissant que la main-d'œuvre locale atteigne les standards internationaux ;

- **Une stratégie d'industrialisation progressive**, encourageant la fabrication locale de biens pétroliers et gaziers.

Ce modèle démontre qu'un encadrement rigoureux, allié à des financements ciblés, peut faire émerger de véritables champions nationaux et attirer des partenariats gagnant-gagnant avec les opérateurs internationaux. Ces recommandations, consolidées dans la **Déclaration de Brazzaville**, appellent à une coopération renforcée entre États, institutions, entreprises publiques et privées pour bâtir une industrie énergétique véritablement maîtrisée par les acteurs africains.

UNICONGO AU CA DE L'OIT

Alignement des compétences au marché de l'emploi

04



Depuis juin 2024, UNICONGO représentée par sa Secrétaire générale Nancy Chenard, siège au **Conseil d'administration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**, en tant que **représentante des employeurs d'Afrique centrale**.

Cette présence au sein de l'une des plus hautes instances du multilatéralisme social permet au secteur privé congolais de participer directement aux discussions mondiales sur l'emploi, la protection sociale, l'économie informelle ou encore le dialogue social. Elle consacre également la montée en influence d'UNICONGO au sein de la région et dans la gouvernance internationale du travail.

Créée en 1919, l'**OIT est la seule agence des Nations unies fondée sur le tripartisme**, réunissant **gouvernements, employeurs et travailleurs**. Ce modèle unique lui permet d'élaborer des normes internationales du travail, socles du « travail décent » et de réformes structurantes pour renforcer durablement la protection sociale, réguler le marché du travail et améliorer le climat socio-économique au Congo. Ses priorités incluent la lutte contre le travail des enfants, la santé et sécurité au travail, l'égalité professionnelle, la formalisation de l'économie et la promotion du dialogue social.

Depuis 2022, l'organisation est dirigée par **Gilbert F. Houngbo**, ancien Premier Ministre du Togo et premier Africain à occuper le poste de Directeur général. Son mandat insuffle une nouvelle dynamique en faveur d'une action plus concertée pour l'Afrique : emploi des jeunes, autonomisation des MPME, montée en compétences et environnement favorable aux entreprises. Dans ce contexte, le **groupe des employeurs africains**, auquel appartient UNICONGO, renforce sa coordination pour défendre des positions communes.

La participation d'UNICONGO aux travaux du Conseil d'administration et à la Conférence Internationale du Travail – trois sessions de deux semaines par an – permet de porter la voix du secteur privé congolais dans la fixation des normes, la définition des priorités de coopération technique et l'élaboration des stratégies pour l'Afrique centrale. Ces orientations influencent directement les politiques publiques du travail au Congo, qui ratifie la majorité des conventions de l'OIT.

Cette collaboration renforcée a permis la signature d'un accord d'exécution majeur dans le cadre du PRODIVAC, incluant :

- **la formation de 20 conseillers entreprises** aux outils GERME et GERME Niveau 1 ;
- **l'accompagnement de 100 petits producteurs** de la filière maïs dans le Pool ;
- **la mise en relation de ces producteurs** avec des entreprises pour des partenariats de sous-traitance.

Le Congo bénéficie également du soutien continu de la **Représentation pays de l'OIT pour l'Afrique centrale, basée à Kinshasa**, qui appuie la mise en œuvre des programmes nationaux et renforce les capacités des acteurs du marché du travail.

DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ SUR LE TOURISME Ministère et acteurs privés unissent leurs efforts

05



Le 4 novembre 2025, **Madame Lydie PONGAULT, Ministre de l'Industrie Culturelle, Touristique, Artistique et des Loisirs**, a reçu dans ses bureaux les représentants des fédérations HRC et Tourisme pour une séance de travail dédiée au diagnostic et à la relance du secteur.

La Ministre a salué l'engagement des opérateurs et rappelé l'importance d'un dialogue permanent entre administration et acteurs privés pour consolider une industrie touristique durable et compétitive.

Un diagnostic lucide du secteur

Les échanges ont mis en lumière de nombreux obstacles freinant le développement touristique au Congo. Les participants ont notamment insisté sur :

- **La complexité et le coût élevé des visas**, qui découragent les visiteurs étrangers. Plusieurs acteurs ont rapporté des cas de touristes renonçant au voyage en raison de longues procédures imprévisibles ;

- **La lenteur administrative**, aussi bien pour les autorisations d'activités que pour les documents de voyage, créant des situations de blocage et des pertes financières ;
- **Le manque de visibilité internationale du Congo**, qui reste absent des circuits touristiques régionaux et mondiaux malgré son fort potentiel ;
- **La rigidité des contrôles aux frontières**, parfois perçus comme excessifs ou mal coordonnés entre les différents services ;
- **Les difficultés liées à la mobilité interne**, notamment l'accès limité à certains sites touristiques, la rareté des liaisons aériennes régulières et les horaires restreints des postes frontaliers ;
- **Le déficit d'activités structurantes** permettant de dynamiser la demande locale et de soutenir les établissements hôteliers et gastronomiques.

Des propositions pour moderniser le tourisme congolais

Les participants ont formulé des recommandations concrètes, témoignant d'une volonté collective de transformer le secteur :

- **Instaurer un e-visa ou un visa à l'arrivée**, afin de fluidifier l'entrée des visiteurs et s'aligner sur les standards internationaux ;
- **Créer un bureau national du tourisme à Kinshasa** pour capter la clientèle particulièrement nombreuse et dynamique ;
- **Renforcer la présence digitale du Congo** via des campagnes internationales, des partenariats médias et une plateforme unique rassemblant hôtels, restaurants, circuits, événements et offres promotionnelles ;
- **Assouplir les procédures d'hébergement** et harmoniser les contrôles frontaliers afin d'améliorer l'expérience des touristes dès leur arrivée ;
- **Étendre les horaires d'ouverture du Beach**, notamment le week-end, pour rendre possibles des courts séjours touristiques entre Brazzaville, Kinshasa et Pointe-Noire ;
- **Relancer le tourisme intérieur** par l'organisation d'événements réguliers : festivals, croisières fluviales, circuits écotouristiques, fêtes gastronomiques, rallyes culturels, etc ;
- **Développer des partenariats avec des transporteurs aériens et maritimes**, pour proposer des packages attractifs combinant transport, hébergement et activités ;
- **Mettre en place un comité permanent de coordination** entre les fédérations, le ministère et UNICONGO pour garantir le suivi opérationnel des actions.

Perspectives et engagements

À cette occasion, Madame la Ministre a présenté le projet du **premier Salon du Tourisme du Congo**, prévu le 17 novembre, en invitant les acteurs privés à y jouer un rôle central. Elle a réaffirmé sa détermination à faire du tourisme un **levier majeur de diversification économique**.

Ensuite, la réunion a abouti à plusieurs engagements importants :

- **La tenue d'une réunion technique élargie** avant le Salon pour harmoniser les propositions ;
- **L'instauration d'un dialogue régulier** entre le ministère et les professionnels ;

- **L'étude de mesures concrètes** pour faciliter les visas, améliorer la connectivité nationale et renforcer la promotion du Congo comme destination touristique.

Madame la ministre a réaffirmé sa volonté de faire du tourisme un pilier du développement économique et de l'emploi, saluant la qualité des contributions et l'esprit de collaboration de tous les participants.

1^{re} ÉDITION NABEMBA TOURISME EXPO Vitrine stratégique pour le tourisme Congolais

06



Du 18 au 20 novembre 2025 au Brazza Mall, le secteur du tourisme congolais a franchi une étape significative à l'occasion de la 1^{re} édition du Nabemba Tourisme Expo, cet événement majeur organisé par **Wild Safari Tours**, acteur engagé dans la promotion des destinations naturelles et culturelles du Congo et membre de la Fédération Tourisme d'UNICONGO.

Ce rendez-vous, qui a rassemblé : différents ministères, professionnels du tourisme, acteurs institutionnels, opérateurs économiques et grand public, s'impose comme une avancée majeure dans la structuration et la valorisation de l'offre touristique nationale.

UNICONGO a activement pris part à cette rencontre en y tenant un **stand, qui a constitué un véritable espace d'échanges, de promotion ses actions et de mise en relation pour les entreprises du secteur**. À travers cet événement, la Fédération Tourisme a réaffirmé son rôle de fédérateur des professionnels du tourisme vers **plus de compétitivité, de professionnalisation et de structuration**.

L'événement a également été marqué par plusieurs panels et échanges approfondis autour des principaux goulots d'étranglement du développement du tourisme au Congo. Les intervenants ont notamment mis en lumière les obstacles qui entravent l'attraction des visiteurs étrangers, tels que **l'exigence du certificat d'hébergement et la lenteur des procédures d'obtention de visa**. À titre de comparaison, des pays comme le Bénin et la Côte d'Ivoire ont adopté des systèmes d'e-visa, simplifiant considérablement les formalités d'entrée, tandis que d'autres pays comme le Rwanda et le Kenya ont fait le choix stratégique de supprimer l'obligation de visa pour les ressortissants de tous les pays africains.

Ces réformes ont fortement contribué à dynamiser l'afflux touristique, à améliorer l'image de ces destinations et à stimuler les investissements dans le secteur. Les panélistes ont ainsi appelé à une modernisation urgente des procédures au Congo afin de réduire les barrières à l'entrée, renforcer son attractivité et s'aligner sur les meilleures pratiques régionales en matière de facilitation des voyages.

Cette première édition du Nabemba Tourisme Expo marque une étape décisive pour le tourisme congolais. Elle a permis de mettre en lumière à la fois le potentiel du secteur et l'urgence des réformes nécessaires pour en libérer la croissance. UNICONGO, à travers sa Fédération Tourisme, réaffirme son engagement à œuvrer pour un tourisme structuré, attractif et créateur d'emplois pour le Congo.

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENTREPRENEURIAT L'IECD célèbre l'entrepreneuriat féminin à PNR

07



À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Entrepreneuriat, une rencontre d'envergure consacrée à **l'inclusion financière et à l'autonomisation des jeunes femmes formées** s'est tenue le 21 novembre 2025 à la Chambre de commerce de Pointe-Noire, organisée par IECD dans le cadre de la mise en œuvre du projet RELIEEF.

UNICONGO, invité officiellement à prendre part à cet événement, a eu l'opportunité de témoigner de son soutien au renforcement de l'entrepreneuriat féminin, un levier essentiel pour la croissance inclusive et l'emploi des jeunes.

Cette journée a réuni plus de 80 jeunes femmes issues des centres de formation partenaires du projet RELIEEF (Renforcer l'Insertion par l'Emploi et l'Entrepreneuriat des Femmes), entourées de leurs proches, du personnel administratif et pédagogique, des équipes BOE (Bureau d'Orientation et de l'Emploi), ainsi que l'équipe projet RELIEEF Congo et de CGED.

Les directions départementales de la promotion et de l'intégration de la femme, de l'enseignement technique et professionnel, le président de la Chambre de commerce représenté par son responsable de formation y ont pris part. Mais pas que, plusieurs institutions stratégiques, comme : le FIGA, les autorités départementales, l'AFD représentée par madame la consul de France, la CAPED, entrepreneures locales et partenaires étaient également conviées afin de renforcer la dynamique collaborative autour de l'entrepreneuriat féminin.

L'initiative poursuivait plusieurs objectifs clés :

- **Promouvoir l'inclusion financière**, indispensable à la création et au développement d'activités génératrices de revenus ;
- **Valoriser les parcours inspirants de jeunes femmes**, qui malgré les obstacles, se projettent dans une trajectoire professionnelle ambitieuse ;
- **Récompenser les initiatives entrepreneuriales les plus prometteuses**, en encourageant la créativité, l'innovation et la persévérance.

Panel d'experts

Des intervenants spécialisés en entrepreneuriat, finance inclusive, gestion de projets et développement local ont partagé leurs expertises, apportant des éclairages concrets sur les défis et opportunités liés à l'entrepreneuriat des jeunes femmes. Les échanges ont permis de dresser un panorama clair des leviers existants pour faciliter l'accès au financement et l'accompagnement technique.

Témoignage inspirant

Une entrepreneure locale emblématique a livré un récit puissant de son parcours, démontrant qu'avec de la formation, de l'accompagnement et de la détermination, il est possible de transformer une idée en une activité prospère. Son expérience a suscité une forte adhésion et beaucoup d'émotions parmi les participantes.

Concours de pitch

Moment fort de la journée, cinq sur six finalistes initialement prévus ont présenté leurs projets devant un jury composé du délégué pays et responsable des opérations de l'IECD, d'une entrepreneure et cheffe d'entreprise (Taxi Pointe-Noire) et du directeur exécutif de Congo Entreprise Développement (CGED). À l'issue d'une évaluation rigoureuse, deux lauréates ont été distinguées pour la pertinence, la créativité et la viabilité de leurs projets, Ngolo Lenvo Séphora, jeune femme finaliste du CEFA de la maintenance industrielle en usinage mécanique et Bareto Sophia, jeune femme finaliste du centre de formation professionnelle Don Bosco en maintenance mécanique automobile. Cette reconnaissance constitue pour elles un tremplin vers la concrétisation de leurs ambitions entrepreneuriales.

Remise des prix et allocutions de clôture

La cérémonie de clôture a permis de mettre en lumière les talents révélés au cours de la journée. Les allocutions finales ont insisté sur la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement et les opportunités financières afin de soutenir durablement l'entrepreneuriat des jeunes femmes au Congo.

Cet événement a marqué une étape importante dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes, tout en illustrant l'importance de la collaboration entre institutions publiques, organisations professionnelles comme UNICONGO, partenaires internationaux et acteurs de la formation.



Dans le cadre du renforcement des relations entre le secteur privé et le CEFA MMI, le **Président d'UNICONGO a rencontré le Directeur général du CEFA MMI le mercredi 12 novembre 2025**. Cette séance de travail s'inscrivait dans une démarche de mise en place d'un partenariat entre les deux institutions.

Les échanges ont porté principalement sur l'identification des attentes du CEFA MMI et des contraintes opérationnelles auxquelles le centre est confronté. Cette rencontre visait également à explorer les modalités de **mise en place d'un mécanisme de co-gestion impliquant UNICONGO, avec pour finalité la préparation d'une note de cadrage destinée au Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel**. L'objectif est de poser les bases d'un partenariat formel et structurant, fondé sur une gouvernance partagée et une meilleure adéquation entre formation et besoins du secteur privé.

Origines et création du centre

Le CEFA MMI est régi par plusieurs textes juridiques encadrant l'organisation et le fonctionnement des centres de formation professionnelle en République du Congo. Ces textes définissent les conditions d'accès, la gouvernance et le rôle de ces établissements sous la tutelle du ministère en charge de l'enseignement technique. Depuis ses débuts, le CEFA MMI est étroitement lié à l'histoire de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire, dans le but de soutenir l'économie de la région par le développement des compétences techniques.

Initialement, le centre offrait des formations dans des filières telles que l'électrotechnique, la chaudronnerie, la mécanique générale, ainsi que le froid et la climatisation. Ces formations ont permis à de nombreux jeunes et professionnels d'acquérir des qualifications adaptées au marché local. Toutefois, avec l'industrialisation rapide de la région de Pointe-Noire et la montée en puissance des secteurs pétrolier, logistique et manufacturier, le CEFA MMI a progressivement orienté son offre vers les métiers de la maintenance industrielle. Cette évolution s'est traduite par l'introduction de nouvelles spécialités telles que la mécanique industrielle, l'électromécanique, l'hydraulique et la pneumatique, accompagnée d'une modernisation des infrastructures pédagogiques.

L'essor grâce aux partenariats industriels

Le développement du centre a bénéficié de l'appui de partenaires techniques et financiers, notamment l'Agence Française de Développement à travers le projet ARCEFA de 2012 à 2024, ainsi que de collaborations avec plusieurs entreprises de référence comme TotalEnergies EP Congo, Dietsman et Ponticelli. Ces partenariats ont favorisé la mise en œuvre de programmes de formation en alternance, renforçant l'employabilité des jeunes et leur insertion professionnelle. L'exemple de douze jeunes formés en entreprise en 2025 illustre l'impact concret du centre.

Perspectives et ambitions

Le centre ambitionne désormais d'élargir ses plateaux techniques, de renforcer ses coopérations avec les entreprises et d'étendre ses programmes pour accompagner la transformation industrielle du Congo.

Dans cette perspective, avec le concours du Ministère de l'enseignement Technique et Professionnel, le modèle de co-gestion proposé par UNICONGO permettra de pérenniser et de renforcer l'impact du centre. Car le dispositif prévoit un appui à la direction du CEFA, un renforcement de la gouvernance, la mise en place d'un contrôle financier indépendant et l'élaboration d'un plan de gestion quinquennal fondé sur les partenariats industriels.

En unissant leurs efforts, le ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, UNICONGO et le CEFA MMI disposeront d'une opportunité unique pour soutenir l'insertion des jeunes et bâtir un modèle de collaboration durable.



MEMBRE DE 1^{er} PLAN DES CONFÉDÉRATIONS PATRONALES INTERNATIONALES



Alliance des Patronats Francophones
Prospérer ensemble

UNION DES PATRONATS D'AFRIQUE CENTRALE (UNIPACE)

STATISTIQUES COMMERCIALES

L'INS harmonise les données avec ses partenaires

09



Dans le souci constant d'améliorer la qualité des statistiques produites au Congo, l'Institut national de la statistique (INS), avec l'appui de la Banque mondiale à travers le Programme d'harmonisation de la production statistique en Afrique (HISWACA), a organisé du 10 au 11 novembre 2025 à IGNIE, dans le département du Djoué-Léfini, **un atelier consacré à la mise en place d'un cadre technique et légal visant à renforcer la collaboration entre l'INS et les différents partenaires impliqués dans l'élaboration des statistiques officielles du commerce international des marchandises**.

Cet atelier a réuni les ministères sectoriels, les entreprises publiques, les administrations publiques concernées par la production des statistiques commerciales, ainsi que le secteur privé, notamment Unicongo et les chambres consulaires.

L'objectif principal de ces travaux était de définir un format harmonisé de partage d'information et de valider un cadre technique commun. Au cours des échanges, les différentes administrations et entreprises publiques parmi lesquelles le GUOT, la SCPFE, la Direction générale des douanes, le Conseil congolais des chargeurs, la société E2C, ainsi que d'autres ont présenté la structuration de leurs bases de données et leurs modes de collecte d'information.

Ces présentations ont permis d'identifier le format nécessaire à la transmission des données destinées à la production des statistiques officielles. Toutefois, certaines administrations, soucieuses de la fiabilité et de la confidentialité des données, ont exprimé le souhait d'intégrer la commission chargée de la validation des données destinées à être rendues publiques.

Un projet de document cadrant le mécanisme technique a par la suite été présenté et débattu de manière approfondie. Il a été validé sous réserve qu'il soit signé par les directeurs généraux des administrations concernées et que sa durée de validité soit limitée dans le temps.

À l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées, parmi lesquelles :

- La communication systématique des bulletins statistiques aux partenaires utilisateurs des statistiques ;
- L'implication des structures émettrices de données dans le processus de validation des bulletins statistiques.

Conscient du rôle crucial que jouent les statistiques dans la prise de décision et l'orientation stratégique des entreprises, le secteur privé a réaffirmé son intérêt et son engagement à participer activement à ce processus, en apportant son expertise pour améliorer la qualité et la fiabilité des données produites.



La République du Congo bénéficie d'importantes ressources forestières, elle est à ce titre un acteur clé de la production mondiale de bois. Cette position lui offre l'opportunité de valoriser cette ressource en capitalisant sur la transformation locale. Toutefois, la dynamisation du marché local du meuble passe par le développement de l'offre disponible et le renforcement des compétences des centres de formation locaux.

C'est dans ce contexte que l'IECD Congo (Institut Européen de Coopération et de Développement), Blum, ICEP et leurs partenaires du secteur bois/menuiserie congolais, mettent en œuvre un projet de renforcement de la branche d'activité de la menuiserie au Congo.

Le projet, réalisé avec le soutien financier de la Coopération Autrichienne pour le Développement (ADA) et Blum, vise un marché plus inclusif, qualitatif et durable, en renforçant la formation, les compétences et la coordination des acteurs à tous les niveaux de la filière bois.

Les objectifs clés du projet sont, d'une part, le renforcement des compétences et des capacités du secteur congolais de la menuiserie. Mais aussi, le renforcement des capacités du centre de formation CRP-Bois Wengé, pour la mise en place d'une formation continue qualifiante en menuiserie. Et enfin, l'amélioration des compétences techniques et commerciales des PME du secteur de la transformation du bois afin d'accroître leur compétitivité. **À l'horizon 2030, le projet vise l'amélioration du modèle économique du centre de formation CRP-Bois Wengé, et de trois groupements de producteurs** (les clusters de Brazzaville, Sibiti et Pointe-Noire). Ainsi que le renforcement des compétences techniques, financières et administratives de 150 professionnels en 120 nouveaux menuisiers.

LUTTE CONTRE LE DIABÈTE

Soirée ÉLOMBÉ, vitrine de l'engagement collectif

La Soirée ÉLOMBÉ – 2^e Édition 2025, organisée ce mercredi 26 novembre à Brazzaville par l'association Marcher Courir Pour La Cause (MCPLC), a une fois de plus démontré la puissance de la mobilisation nationale contre le diabète.

Devenue un rendez-vous majeur du paysage sanitaire et social congolais, cette édition a réuni institutions, partenaires internationaux, entreprises et société civile autour d'un même combat.



La présence du Directeur de Cabinet du **Ministre de la Santé et de la Population, du Représentant résident de l'OMS, du Président d'UNICONGO, et du parrain de l'événement, Maixent Raoul OMINGA, Directeur général de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)**, a souligné l'importance stratégique de cette soirée dans la sensibilisation et la lutte contre les maladies non transmissibles.

Dans son message, le président de l'association, Rodrigue DINGA MBOMI, a mis en avant deux piliers majeurs : **redevabilité et mobilisation**. La redevabilité, indispensable pour renforcer la confiance entre l'association et ses partenaires, s'exprime à travers la transparence, le suivi rigoureux et l'efficacité des actions menées. La mobilisation, quant à elle, doit s'amplifier pour réunir davantage de ressources humaines, matérielles et financières afin d'intensifier les campagnes de dépistage, d'information et de prévention sur l'ensemble du territoire.

Le secteur privé, représenté par **le Président d'UNICONGO, a salué le travail remarquable de l'association** : « Nous sommes tous concernés par cette maladie, qui fait de nombreuses victimes en milieu professionnel. Les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans cette lutte. » À ses côtés, Joël ELLAH, Directeur général de NSIA Vie, a rappelé la fidélité de son entreprise : « Nous accompagnons cette association depuis ses débuts, et nous en tirons une grande fierté ».

Moment fort de la soirée, le parrain, Maixent Raoul OMINGA, a introduit son intervention en annonçant un engagement majeur : « dans le cadre du volet santé de sa politique RSE, la SNPC s'engage aux côtés de l'association MCPLC dans la lutte contre le diabète, affirmant le rôle déterminant des entreprises publiques dans la santé communautaire ». Il a ensuite lancé un appel solennel à tous les partenaires pétroliers, parapétroliers et au-delà, les invitant à accompagner cette dynamique collective.

La Soirée ÉLOMBÉ – 2^e Édition 2025 s'impose ainsi comme un espace d'engagement partagé, de redevabilité et de mobilisation nationale. Cet événement constitue un levier de plaidoyer et de sensibilisation, visant à inscrire durablement la problématique du diabète dans les priorités de santé publique. Un moment fort pour consolider la coordination entre les acteurs publics et privés, favoriser la mutualisation des ressources et structurer des actions concertées de prévention, de dépistage et de prise en charge, en vue de bâtir un Congo plus conscient, plus solidaire et résilient face au diabète et aux défis sanitaires actuels.

LE CONGO EST DE RETOUR SUR LES MARCHÉS

Un eurobond pour relancer la confiance

12

Le 05 novembre 2025, la République du Congo a effectué son grand retour sur les marchés financiers internationaux en émettant un eurobond de 670 millions de dollars. Il s'agit de sa première émission de ce type en près de vingt ans. L'opération marque un moment important pour la trajectoire économique du pays et mérite d'être analysée à plusieurs niveaux.



Les caractéristiques essentielles de l'émission

L'eurobond est libellé en dollars américains, d'un montant de 670 M\$, avec un coupon de **9,875 % et une échéance en novembre 2032**.

Le remboursement est prévu en cinq tranches égales entre 2028 et 2032. Le produit de l'émission sera principalement affecté à refinancer une partie de la dette intérieure à court terme, au lieu de servir à de nouvelles dépenses d'investissement. Selon le communiqué du ministère des Finances, l'objectif est de réduire la pression liée au refinancement des dettes à court terme et d'allonger la maturité moyenne du stock de dette publique.

La portée et les enjeux pour l'économie congolaise

La République du Congo connaît depuis plusieurs années des défis importants: un taux d'endettement élevé, une forte dépendance aux revenus pétroliers et des pressions de liquidité sur le marché local.

Avant l'émission, le ratio dette publique / PIB était estimé autour de 93-96 % selon certaines sources. Face à ces contraintes, l'émission de cet eurobond constitue un signal fort envoyé aux investisseurs internationaux: le pays renoue avec les marchés en adoptant une démarche de gestion de passif plus sophistiquée et en s'engageant à plus de transparence. Le ministre des Finances, Christian Yoka, a présenté l'opération comme « la preuve que le Congo combine discipline budgétaire, gouvernance exemplaire et ambition ».

Opportunités et risques

Du côté des opportunités, l'opération permet de dégager des liquidités dans le système financier local en libérant les banques et les assurances de cette dette à court terme, ce qui pourrait stimuler davantage les prêts privés et l'investissement local. Elle ouvre aussi la voie à un retour progressif sur les marchés internationaux, ce qui peut diversifier les sources de financement de l'État et potentiellement faire baisser le coût de la dette à long terme si la confiance se consolide.

En revanche, plusieurs risques restent à surveiller:

- **Le coupon de près de 10 % est assez élevé**, ce qui reflète le niveau de risque perçu par les investisseurs (notation CCC+ pour le pays);
- **Le service de cette dette dépendra fortement des revenus pétroliers et de l'évolution des marchés mondiaux**, toute baisse notable pourrait fragiliser les flux;
- **Le marché local pourrait rester vulnérable** en cas de nouveaux chocs ou de mauvaise gestion;
- Bien que l'émission soit présentée comme un refinancement, si les conditions macroéconomiques ne s'améliorent pas, **cela pourrait simplement repousser les tensions plutôt que les résoudre**.

Perspective pour l'avenir

Cette opération doit être comprise comme un outil de gestion de passif plus que comme un instrument de financement de nouveaux grands projets. Le gouvernement l'a présentée ainsi, en précisant qu'il ne s'agissait pas « d'un emprunt pour soutenir le budget à court terme ».

Pour que cette stratégie porte ses fruits, plusieurs éléments seront cruciaux: l'amélioration continue de la gouvernance, le respect des engagements de transparence (publication trimestrielle de la dette, communication aux investisseurs), la diversification économique (agriculture, tourisme, mines) pour réduire la dépendance au pétrole et le maintien d'un environnement macroéconomique stable.

En conclusion, le récent euro-bond de 670 M\$ lancé par le Congo marque un tournant potentiel dans la gestion de la dette publique du pays. S'il est accompagné des réformes annoncées et d'une amélioration réelle des fondamentaux, il peut constituer une opportunité majeure. À l'inverse, s'il reste isolé, sans ancrage dans une trajectoire crédible, il pourrait n'être qu'un palliatif provisoire aux défis structurels.

Pour les investisseurs, les acteurs locaux et les décideurs congolais, la clé sera désormais dans la mise en œuvre et la traduction de cette opération en résultats tangibles pour l'économie et la population du pays.

SFI ET BOA CONGO

Dynamiser le financement des PME

13

Le 11 novembre 2025 à Brazzaville, la Société Financière Internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque mondiale, et Bank of Africa Congo (BOA Congo) ont officialisé **un partenariat stratégique visant à renforcer l'accès au financement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) en République du Congo**. UNICONGO a pris part à cette cérémonie, qui constitue une étape importante dans la volonté commune de favoriser un environnement économique plus propice au développement du secteur privé.

La SFI a accordé à BOA Congo un prêt senior de 14,5 milliards de francs CFA, soit environ 25,5 millions USD. Garanti par la Facilité de financement en monnaie locale de la fenêtre du secteur privé de l'IDA (IDA PSW LCF), ce financement constitue le premier investissement de la SFI dans une institution financière congolaise depuis 2016.



Libellé en francs CFA, il permettra à BOA Congo de proposer des crédits à plus long terme et à des conditions plus accessibles, dans un contexte où le financement du secteur privé demeure insuffisant et ne représente que 13,8 % du PIB. Ce soutien financier vise à accroître la distribution de crédits aux MPME, avec un engagement fort : au moins 10 % du prêt seront destinés aux entreprises détenues ou dirigées par des femmes. **Une priorité essentielle, alors que les femmes entrepreneures figurent parmi les acteurs les plus pénalisés dans l'accès au crédit.**

Au total, ce partenariat permettra de financer plus de 3 000 petites entreprises au cours des cinq prochaines années. Les retombées sur l'emploi sont particulièrement prometteuses : entre 800 et 1 300 nouveaux emplois pourraient être créés, dont près de 500 emplois directs au sein des entreprises financées, ainsi qu'environ 800 emplois supplémentaires dans les chaînes de valeur locales. **Les jeunes entrepreneurs bénéficieront, eux aussi, de ce mécanisme, en cohérence avec l'objectif d'une croissance plus inclusive.**

Au-delà des aspects financiers, la SFI accompagnera BOA Congo dans des domaines techniques clés : renforcement de la gouvernance du risque de crédit, amélioration des pratiques de financement des MPME, et déploiement d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) conforme aux standards internationaux. Cette démarche vise à consolider une croissance durable, responsable et alignée sur les meilleures pratiques mondiales.

Ce partenariat envoie un signal fort de confiance envers les entrepreneurs congolais et constitue une avancée vers la construction d'un écosystème financier plus efficace.

Les MPME, bien que majoritaires, demeurent confrontées à des obstacles persistants : procédures complexes, manque d'informations financières et accès limité au crédit.

Dans ce contexte, l'engagement conjoint de la SFI et de BOA Congo ouvre de nouvelles perspectives pour renforcer la compétitivité des entreprises locales et soutenir la création d'emplois durables.

Avec l'ouverture récente de son premier bureau à Brazzaville, la SFI confirme par ailleurs son ambition d'accompagner de manière plus étroite les acteurs économiques congolais et de contribuer au développement du secteur privé national.

Chez UNICONGO, nous espérons que cette initiative deviendra une réponse concrète aux difficultés persistantes rencontrées par nos MPME. Nous souhaitons qu'elle lève réellement les barrières qui freinent leur croissance, afin que ces entrepreneurs puissent enfin bénéficier des moyens nécessaires pour développer leurs activités.

AUDIT ET CONSEIL

L'heure des cabinets africains a sonné

14



En l'espace de quelques mois, le paysage de l'audit et du conseil en Afrique subsaharienne francophone est en train de basculer. Le 31 mars 2025, PwC a annoncé la séparation de ses cabinets en Côte d'Ivoire, Gabon, Cameroun, République du Congo, RDC, Madagascar, Guinée, Sénégal et Guinée équatoriale, qui ne font plus partie du réseau mondial.

Dans la foulée, EY a confirmé la fermeture de son « cluster » Afrique subsaharienne francophone d'ici à 2026, avec un retrait effectif annoncé autour d'avril 2026. Selon plusieurs analyses, ce désengagement ouvrirait un marché annuel supplémentaire estimé entre 500 millions et 1 milliard de dollars pour les services d'audit, de fiscalité, de transaction et de conseil dans la région.

Pour les cabinets locaux qui représentaient ces marques, le choc est double. À court terme, ils perdent la puissance d'un nom mondial, l'accès aux méthodologies globales, aux outils technologiques mutualisés et au flux de missions internationales. Ils doivent aussi gérer l'inquiétude légitime de certains clients régulés (banques, assurances, filiales de groupes cotés) attachés au label « Big Four ».

Mais cette rupture est aussi une formidable fenêtre d'opportunités. D'abord, elle permet la création de véritables marques africaines de l'audit. Dès la sortie de PwC, d'anciens associés ont soit rejoint d'autres réseaux mondiaux comme BDO (audit) ou repris leur ancienne dénomination sociale comme **FIDAFRICA (Tax & Legal)** au Congo, illustrant la capacité des équipes locales à capitaliser sur leur réputation propre.

Ensuite, elle pousse à l'agrégation régionale. Libérés des contraintes de gouvernance d'un réseau global, ces cabinets peuvent bâtir des plateformes intégrées couvrant plusieurs pays UEMOA ou CEMAC, mutualiser leurs fonctions techniques (IFRS, normes ISA, IT audit, ESG) et gagner une masse critique face aux acteurs restants. L'enjeu n'est plus seulement national : **il s'agit de faire émerger de vrais « mid-tier » africains capables d'intervenir sur des groupes régionaux, des États et des bailleurs.**

Ces nouveaux ensembles peuvent également proposer des modèles mieux adaptés aux réalités locales : honoraires calibrés pour les PME et les ETI, meilleure compréhension des environnements réglementaires (OHADA, régulations bancaires régionales) et accompagnement plus stratégique des États dans la mobilisation fiscale ou les PPP. Là où certains réseaux mondiaux se sont montrés très averses au risque, les acteurs africains disposent d'une marge de manœuvre plus large, à condition de rester irréprochables en matière de qualité et d'indépendance.

Un autre enjeu majeur réside dans la capacité des anciens experts des Big Four à transmettre leur savoir-faire aux nouvelles générations. Ces cabinets naissants doivent investir massivement dans la formation continue, la mise à jour des compétences techniques et la culture d'exigence qui faisait la force des grands réseaux internationaux. Sans cet effort de transmission, la qualité des travaux risque de s'éroder, au moment même où ces nouvelles marques cherchent à s'imposer.

Ils doivent également relever un **enjeu technologique important** : les Big Four développaient leurs propres logiciels d'audit, d'analyse de données et d'automatisation, offrant un avantage déterminant en matière de productivité et de qualité. Les nouveaux cabinets doivent donc investir dans des solutions alternatives ou nouer des partenariats technologiques pour rester compétitifs et maintenir des standards élevés.

Enfin, cette recomposition ne profite pas qu'aux cabinets locaux : elle laisse aussi de l'espace à d'autres réseaux internationaux (Big Four restants ou « mid-tier ») pour nouer des alliances ciblées. Mais la dynamique actuelle crée, pour la première fois depuis longtemps, **une véritable possibilité de faire émerger des champions africains de l'audit et du conseil**, plus proches des contextes, des langues, des administrations et des tissus économiques qu'ils accompagnent. À eux de transformer ce moment de rupture en projet structuré de souveraineté professionnelle.

RÉFORME FISCALE

Le SFEC entre dans sa phase pilote

15



Akieni

Moderniser la collecte et sécuriser la TVA, un tournant décisif pour l'économie congolaise

Le Système de Facturation Électronique Certifiée (SFEC) est entré dans une phase déterminante de son déploiement avec le lancement de sa phase pilote le 22 septembre 2025. Institué par la loi de finances 2023 et renforcé par celle de 2025, ce dispositif constitue l'une des réformes fiscales structurantes portées par le ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public à travers la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID).

À travers le SFEC, l'État poursuit un objectif clair : **moderniser la collecte des recettes fiscales et sécuriser la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**. Dans un contexte de transformation numérique accélérée, la facturation électronique certifiée s'impose comme un levier essentiel de transparence, de traçabilité et de lutte contre la fraude.

Elle marque une évolution majeure des pratiques fiscales en alignant le Congo sur les standards internationaux en matière de gouvernance financière.

Une phase pilote déjà opérationnelle et encourageante

La phase pilote du SFEC concerne actuellement 28 entreprises, sélectionnées sur la base de critères techniques et opérationnels par le comité de suivi du projet. Les premiers résultats sont jugés satisfaisants et reposent sur l'implication active des entreprises participantes, saluées pour leur engagement.

Concrètement, plusieurs entreprises émettent déjà des factures certifiées à titre expérimental depuis leurs systèmes internes, tandis que d'autres achèvent l'intégration du SFEC dans leurs outils de gestion. Parallèlement, les équipes techniques de la DGID et de la DSI/MFBPP assurent un accompagnement constant, garantissant la stabilité du dispositif.

Les indicateurs de performance confirment la robustesse de la plateforme : **une disponibilité de plus de 95 %, 80 % d'entreprises actives quotidiennement et moins de 10 % de rejets techniques**. Des résultats qui constituent un socle solide en vue d'une généralisation à l'échelle nationale en 2026.

Un outil contre la fraude et pour la confiance fiscale

Pour M. Séraphin Ndion, Chef de projet métiers SFEC et Directeur des vérifications générales à la DGID, la mise en œuvre du SFEC s'inscrit dans une dynamique mondiale. Au niveau de la CEMAC, une directive encourage déjà les États membres à adopter des systèmes similaires. Il souligne que ces outils permettent un meilleur contrôle des transactions, dissuadent les pratiques frauduleuses et favorisent la conformité volontaire des entreprises.

Au-delà de la sécurisation de la TVA, le SFEC apporte des bénéfices concrets aux entreprises : réduction des contentieux, meilleure gestion des crédits de TVA, contrôles ciblés selon le risque et amélioration du climat des affaires. « **La plateforme est simple et les équipes d'accompagnement très disponibles** », témoigne un responsable comptable d'une entreprise pilote.

Vers une généralisation progressive

La généralisation du SFEC interviendra selon un calendrier qui sera précisé à l'issue de la phase pilote. Elle sera accompagnée de campagnes de communication, de sessions de formation et d'un renforcement des dispositifs d'assistance. Les textes réglementaires sont en cours de publication et les entreprises sont invitées à anticiper cette transition.

Conclusion

Le SFEC est une réforme structurante pour la modernisation de l'économie congolaise et le renforcement de la transparence fiscale. Les résultats enregistrés au cours de cette phase pilote témoignent de l'importance d'une approche collaborative pérenne entre l'administration fiscale et l'association patronale UNICONGO.



Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) du Congo, présidé par Madame Émilienne Raoul, a tenu, du 30 au 31 octobre 2025 à Brazzaville, sa session inaugurale ainsi que sa première session ordinaire, marquant le lancement officiel de la mandature 2025-2029. Les travaux ont réuni les membres nouvellement nommés par le décret présidentiel n° 2025-173 du 13 mai 2025, en présence du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, représentant le chef de l'État, Denis Sassou Nguesso.

Le Premier ministre a souligné le rôle fondamental du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) dans le système constitutionnel congolais, rappelant qu'il constitue « un espace de dialogue permanent entre les acteurs sociaux » ainsi qu'un cadre d'expression privilégié de la démocratie participative. Il a invité les conseillers à se saisir des enjeux majeurs, tels que la justice climatique, la gouvernance, le développement humain et la réduction des inégalités.

La présidente de cette institution a souligné les défis de la nouvelle mandature, notamment la croissance urbaine non maîtrisée, la préservation de l'environnement et la nécessité d'une économie plus équitable. Elle a également alerté sur **la baisse de la représentation féminine au sein de l'institution et a appelé à renforcer l'implication des jeunes dans la décision publique.**

Historiquement, dans le cadre du processus de création du Conseil économique et social (CES), et après la convocation d'une commission spéciale du CES, **UNICONGO avait participé, en 1960, aux pourparlers avec le gouvernement**, jouant ainsi un rôle pionnier dans la création du CES. Aujourd'hui encore, UNICONGO assure la représentation des organisations d'employeurs au sein du CESE. Ainsi, membre du CESE, elle a pris part aux travaux des différentes sessions en apportant ses contributions pour l'adoption des textes et documents statutaires.

La présence d'UNICONGO au sein du Conseil offre aux décideurs une compréhension directe de la réalité vécue par les acteurs économiques, leur permettant ainsi de mieux ajuster les mesures économiques, sociales et environnementales pour qu'elles soient pleinement cohérentes avec les enjeux et conditions de l'activité économique.

Au cours de cette session, le CESE a adopté son règlement intérieur et financier et a mis en place quatre commissions permanentes dédiées aux affaires économiques, sociales, éducatives, culturelles, religieuses et environnementales, renforçant ainsi son efficacité dans la formulation d'avis consultatifs.

Après l'adoption des textes, la séance s'est poursuivie avec la présentation du plan stratégique du CESE 2025-2027 ainsi que celle des organisations faîtières du CESE. Ce plan s'articule autour de **quatre orientations stratégiques** :

- Améliorer la performance du CESE ;
- Renforcer les liens avec la société civile et les citoyens ;
- Établir un cadre de coopération avec les instances disposant du pouvoir de saisine et de publication ;
- Transformer le CESE et piloter le changement.

La Présidente a souhaité développer de nouvelles formes de participation citoyenne à travers les « Rencontres citoyennes ». Ces rencontres permettront aux citoyens de contribuer aux politiques susceptibles d'avoir un impact sur leur vie.

Les défis du développement durable reposent essentiellement sur l'inclusion économique des populations, l'inclusion sociale et la justice climatique.

Les membres du bureau des différentes commissions permanentes seront nommés par la Présidente très prochainement.

**BOOSTEZ
VOTRE
VISIBILITÉ
DANS LA NEWSLETTER !**

100 000 FCFA*
DEMI-PAGE

2 emplacements disponibles
Format : 297 mm x 210 mm

200 000 FCFA*
PAGE ENTIÈRE

(1 emplacement disponible
Format : 297 mm x 420 mm

EMPLACEMENTS LIMITÉS

► Réservez votre espace publicitaire dès aujourd'hui :
secretariat@unicongo.cg
+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06

SECTEUR HÔTELIER AU CONGO

Surcapacité, concurrence informelle et fiscalité

17



Au Congo, le secteur de l'hôtellerie occupe une place singulière dans l'économie : **longtemps tiré par le tourisme d'affaires, il s'est structuré autour d'investissements publics et privés importants, donnant naissance à un parc hôtelier varié, moderne et attractif.** Pourtant, sous cette dynamique apparente, le secteur traverse une phase de stagnation, marqué par une concurrence de plus en plus forte et déloyale, une surcapacité persistante et des défis fiscaux majeurs.

Un développement historique porté par le tourisme d'affaires

Depuis les années 2000, l'essor institutionnel et économique du pays a stimulé la construction d'hôtels à Brazzaville comme à Pointe-Noire : grandes enseignes internationales, établissements haut de gamme, hôtels d'affaires, résidences hôtelières...

Cependant, cette croissance est restée déconnectée de la demande réelle : le tourisme de loisir demeure marginal, faute d'une véritable politique touristique publique, d'un marketing touristique structuré et d'une accessibilité aérienne suffisante (la situation actuelle, avec une seule agence aérienne qui dessert dans tout le pays en est la manifestation la plus probante). Résultat : une surcapacité hôtelière qui fragilise les marges et limite la rentabilité du parc existant.



Le secteur se caractérise aujourd'hui par une grande diversité d'acteurs :

- Chaînes internationales (Radisson Blu, Hilton, Kempinsky, DoubleTree by Hilton...) ;
- Établissements nationaux positionnés sur un segment élevé (Pefaco, GHK, Mikhael's, Elaïs, Olympic Palace, Villa Madiba...) ;
- Résidences hôtelières et appart'hôtels (APERO) ;
- Entreprises de catering, notamment au service du secteur pétrolier (Pellegrini, ES-KO...).

Mais cette diversité a également généré une concurrence souvent déséquilibrée. L'essor rapide et parfois anarchique des petits hôtels et appart'hôtels non déclarés fausse le marché : absence de licences officielles, non-respect des obligations fiscales et pression constante sur les prix. Cette situation crée un désavantage concurrentiel pour les établissements formels, dont les marges se contractent face à des acteurs qui se soustraient aux règles. Au-delà de l'impact financier, cette informalisation affecte la qualité globale du service, car ces structures échappent aux standards d'hygiène, de sécurité et de confort. Elle nuit ainsi à la réputation du secteur et limite le développement d'un marché hôtelier structuré et compétitif.



Des contraintes fiscales et réglementaires qui freinent l'investissement

La fiscalité hôtelière, jugée lourde, complexe et inégale, reste l'un des principaux obstacles :

- Taxe touristique (10 % du chiffre d'affaires) ;
- Taxe municipale (2% CA BZV, 1 000 XAF/pers/jour PNR) ;
- Taxe restauration (4 %) ;
- TVA de 18,9 %, auquel s'ajoute un manque de clarté réglementaire et de nombreux conflits d'interprétation.

Qui plus est, cette perception de la fiscalité hôtelière comme un étouffoir tend à se conforter lorsque l'on constate que dans un pays comme le Gabon, il existe des incitations fiscales attractives pour le secteur hôtelier : **les investissements supérieurs à 300 millions FCFA bénéficient d'une exonération d'impôt sur les sociétés (IS) pendant 3 ans, tandis que les projets plus modestes peuvent obtenir un crédit d'impôt sur 5 ans.** À cela s'ajoute une problématique sensible : les dettes des administrations publiques envers les hôtels, certaines remontant à la période COVID-19. Ce manque de liquidité fragilise les établissements et menace les investissements futurs.

Vers une nécessaire refondation du modèle hôtelier congolais

Pour rendre le secteur compétitif, nous devons nous engager dans une transformation profonde, articulée autour de plusieurs priorités :

- Assainir le marché en luttant contre la concurrence déloyale ;
- Simplifier et harmoniser le cadre fiscal et réglementaire ;
- Stimuler la demande touristique, notamment via l'e-visa, une meilleure accessibilité aérienne et une politique nationale de promotion ;
- Renforcer la transparence pour restaurer la confiance des investisseurs.

Sans ces réformes, les perspectives resteront limitées, mais avec un cadre modernisé et une stratégie touristique ambitieuse, le Congo dispose d'un potentiel réel pour faire de l'hôtellerie un pilier de la diversification économique.

FOCUS ENTREPRISE

La parole aux adhérents de l'Union

18



**Par Issa ATTYE,
Directeur Général Adjoint - MBTP**

Dans cette nouvelle édition de « Focus Entreprise », lumière est faite sur MBTP, acteur majeur du secteur BTP en République du Congo, mais aussi en Afrique centrale et de l'Ouest, à travers le témoignage de son Directeur Général Adjoint, Monsieur Issa ATTYE, par ailleurs Président de la fédération BPT d'Unicongo.

Un leader tourné vers la vision et le développement national

Issa Attye incarne un leadership marqué par la vision, la rigueur et un sens élevé des responsabilités. Considéré comme un **“leader visionnaire et travailleur ardu”**, il guide MBTP dans un environnement exigeant tout en portant une ambition qui va bien au-delà de la gestion quotidienne.

Son engagement s'étend à un objectif plus vaste : contribuer activement au développement des infrastructures du Congo et de la sous-région. À ses yeux, chaque projet représente une pierre essentielle à l'édifice national, un moyen concret de moderniser les villes, de soutenir l'économie et de créer de nouvelles opportunités.

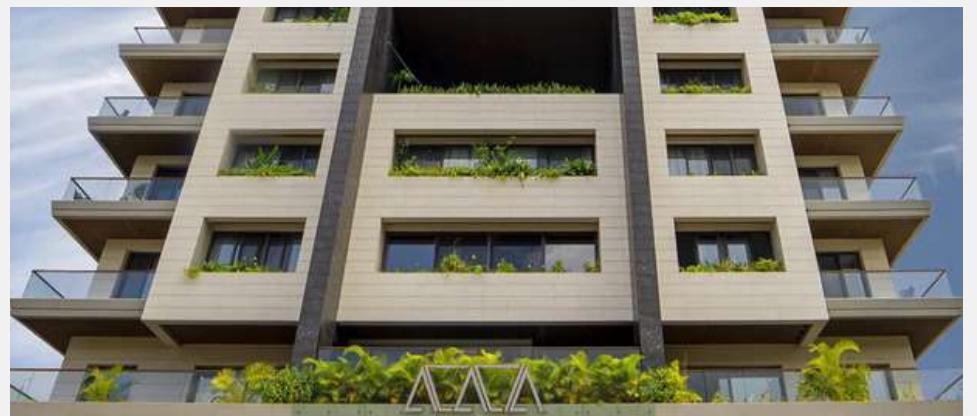
MBTP un acteur stratégique du BTP en Afrique centrale et de l'Ouest

Avec plus de 35 ans d'expérience, MBTP s'est imposée comme l'une des références du BTP dans plusieurs pays d'Afrique centrale et de l'Ouest. L'entreprise ne se limite pas à la construction : elle accompagne le développement territorial à travers ses projets d'envergure, participant directement à l'évolution du paysage urbain et économique.

Ce rayonnement sous-régional témoigne de sa capacité à répondre à des enjeux complexes, à mobiliser une expertise technique solide et à garantir la réalisation d'infrastructures durables, adaptées aux besoins des populations.

Une quête constante d'excellence et d'innovation

Monsieur ATTYE insiste sur un point central : chez MBTP, bâtir ne suffit pas. L'entreprise poursuit un idéal d'excellence où qualité, rigueur, organisation et vision se conjuguent pour donner naissance à des infrastructures fiables, durables et respectueuses des normes les plus strictes.



Cette exigence s'appuie sur des valeurs fortes : professionnalisme, innovation, sens des responsabilités et engagement envers le développement du pays. C'est cette culture d'entreprise qui permet à MBTP de se positionner comme un modèle dans le secteur du BTP et de maintenir un niveau de performance élevé sur l'ensemble de ses chantiers.

Un message fort adressé à la jeunesse congolaise

Au-delà des projets, Monsieur ATTYE porte un message profondément humain. Il encourage la jeunesse congolaise à croire en ses capacités, à se former, à être ambitieuse et à s'engager pour participer activement au développement du pays. Selon lui, l'avenir du Congo se construit aussi grâce à une nouvelle génération de professionnels et d'entrepreneurs déterminés. Son appel vise à inspirer et à éveiller des vocations, afin de bâtir ensemble une économie plus solide, plus innovante et plus tournée vers l'avenir.

Vous trouverez ici l'intégralité de cet entretien :

[**Focus Entreprise**](#)

A close-up photograph of a smiling man with short dark hair, wearing a light blue shirt and a grey blazer. He is looking slightly to the side. To his right is a dark blue speech bubble containing text. In the bottom right corner of the image, there is a QR code with a blue arrow pointing towards it and text below it.

La formation en ligne, par et pour le monde professionnel

Développez vos compétences avec des formations adaptées aux besoins des entreprises

UNICONGO
eCampus



Rejoignez-nous et formez-vous dès aujourd'hui !

www.ecampusunicongo.itcilo.org

MOT DE L'EXPERT

Saisie des salaires : règles clés au Congo

19



**Par Maître Roland BEMBELLY,
Avocat-Associé, Cabinet
d'avocats BEMBELLY & ASSOCIES**

Le Congo est un État membre de l'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, en sigle O.H.A.D.A. Et, à ce titre, l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution s'applique à la saisie des salaires au Congo, notamment aux sociétés congolaises ou étrangères. En effet, la saisie sur les rémunérations est régie par les articles 173 à 204 de l'Acte uniforme précité.

En ce qui concerne les conditions de la saisie sur les salaires, pour les sociétés (tiers saisi), il convient préalablement de s'assurer que le créancier est muni d'un titre exécutoire constatant une créance liquide et exigible. Aux termes de l'article 175 de l'AUPSRVE, les salaires ou rémunérations ne peuvent faire l'objet d'une saisie conservatoire. Chaque État membre de l'OHADA a prévu un seuil à partir duquel la saisie ne peut se faire, car il existe une assiette servant de partie saisissable qui tient compte du traitement ou salaire brut global, déduction faite des taxes, indemnités, prestations et autres.

Le tiers saisi (société commerciale) et le débiteur (employé) sont obligatoirement convoqués pour une tentative de conciliation selon les formes prescrites à l'article 179 de l'AUPSVRE. La présence de l'employeur est recommandée. Le juge aura deux possibilités : concilier les parties ou à défaut de conciliation, il est procédé à la saisie après que le président du Tribunal ou son juge délégué ait pu vérifier le montant de la créance et, s'il y a lieu, ait réussi à trancher les contestations élevées par le débiteur.

Pour les opérations de saisie, vous devez recevoir dans les 8 jours une notification de l'acte de saisie qui devra respecter les dispositions de la loi (nullités). Dans les 15 jours, l'employeur doit faire la déclaration au greffe de la situation de droit existant entre lui et son salarié. À défaut, la société pourrait être condamnée à payer les causes de la saisie et aux paiements des dommages et intérêts.

En termes d'effet de la saisie, la notification de l'acte de saisie frappe d'indisponibilité la quotité saisissable du salaire. La société qui emploie le salarié a l'obligation d'adresser au greffe de la juridiction chaque mois le montant des sommes retenues du saisi, sans excéder la portion saisissable.

Si l'employeur (société commerciale) omet de faire les versements au greffe, la juridiction compétente rend à son encontre une décision le rendant personnellement responsable des sommes réclamées.

Le tiers saisi (employeur) dispose de plusieurs recours :

- Il dispose d'un délai de 15 jours pour former opposition ;
- La décision non frappée d'opposition devient définitive dans un délai de 15 jours ;
- La décision rendue sur opposition est frappée d'appel dans un délai de 15 jours et, dans ce cas, l'appel est jugé dans le délai d'un mois à compter de la première audience.

Les sociétés commerciales ne peuvent ignorer le mécanisme juridique de la saisie sur les salaires.

BON A SAVOIR

Le régime juridique et fiscal des gratifications

20



**Par Ninelle BASSOUKA-MBILA
Chargée du Conseil Juridique à
UNICONGO**

La gratification est une somme versée par l'employeur à son personnel pour récompenser ou reconnaître le travail accompli. Elle peut prendre différentes formes (13^e mois, prime de fin d'année, bonus, prime d'intérès, etc.) et constituer soit une simple libéralité, soit un véritable complément de salaire dont le versement devient alors obligatoire.

Bien que le Code du travail congolais ne définit pas explicitement la notion de gratification, l'article 91 adopte une conception large du salaire, incluant notamment les primes et indemnités de toute nature. Ainsi, même non mentionnée, la gratification peut être assimilée à ces accessoires de rémunération et trouver sa place dans le régime salarial congolais.

La gratification est considérée comme une libéralité lorsqu'elle ne résulte ni d'une convention collective, ni d'un contrat de travail individuel, ni d'un accord d'entreprise. Dans ce cas, l'employeur reste libre d'en décider le principe, le montant et les modalités de versement ou de suppression.

Le régime juridique

La gratification constitue généralement un supplément de salaire versé en fin d'année. Lorsqu'elle est une libéralité, son montant est laissé à l'appréciation de l'employeur. Elle devient obligatoire lorsqu'elle est prévue par un accord collectif, un contrat de travail ou qu'un usage établi au sein de l'entreprise en fait un avantage acquis.

Au Congo, la majorité des conventions collectives ou accords d'établissement prévoient une gratification, souvent sous forme de prime de fin d'année ou de treizième mois.

Gratification et rupture du contrat de travail

Des difficultés peuvent survenir quant à son versement lorsque le salarié quitte l'entreprise en cours d'année. Dans la plupart des conventions collectives congolaises, la gratification est alors attribuée au prorata temporis de présence dans l'année, sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an et lorsque la rupture résulte notamment d'une baisse d'activité ou d'une réorganisation interne.

Suppression ou réduction de la prime de fin d'année

Certaines conventions collectives permettent à l'employeur de réduire ou supprimer la prime de fin d'année en cas de sanctions disciplinaires répétées et validées par l'inspection du travail (ex. : article 56 de la Convention collective du commerce).

Le régime fiscal

Au niveau des salariés

Les gratifications sont imposables, quelle que soit leur nature ou leur justification. L'article 37 du tome I du Code général des impôts prévoit que sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques « les traitements, indemnités, remises, gratifications, salaires, primes et émoluments de toute nature ainsi que les pensions et rentes viagères ». Elles sont donc passibles de l'IRPP. En outre, leur montant doit être intégré dans l'assiette de calcul des cotisations dues à la CNSS, dans la limite des plafonds mensuels en vigueur.

Au niveau de l'entreprise

Impôt sur les sociétés : Les gratifications versées au personnel constituent des charges de personnel et sont déductibles du résultat imposable de l'entreprise.

L'article 110 du tome I du Code général des impôts précise que les rémunérations ne sont admises en déduction que si elles correspondent à un travail effectif et ne sont pas exagérées. Cette règle s'applique à toutes les formes de rémunération, y compris indemnités, allocations, avantages en nature et remboursements de frais.

Taxe unique sur les salaires : Les gratifications entrent également dans l'assiette de calcul de la taxe unique sur les salaires due par les employeurs, conformément aux textes en vigueur.

UNICONGO-OIE-MICROSOFT

Partenariat mondial pour une ambition locale

21

UNICONGO franchit une nouvelle étape dans son engagement pour la modernisation et la compétitivité des entreprises congolaises. Notre organisation s'associe à l'Organisation Internationale des Employeurs (IOE) et à Microsoft autour d'un partenariat stratégique visant à renforcer les capacités des entreprises en matière d'intelligence artificielle.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du programme mondial AI Xcelerate, une initiative conçue pour accompagner les dirigeants, cadres et PME dans l'appropriation de l'IA, devenue un levier incontournable de croissance, d'innovation et de transformation organisationnelle.

À l'heure où les technologies numériques redéfinissent les modèles économiques et les chaînes de valeur, cette collaboration offre à la **communauté UNICONGO un accès privilégié à des contenus de formation reconnus et adaptés aux réalités du terrain**.

Un programme sur mesure pour renforcer les compétences des entreprises

AI Xcelerate repose sur deux principales composantes :

- **AI Fluency Course :** un module introductif, gratuit et disponible en français, permettant d'acquérir en une heure les bases essentielles de l'intelligence artificielle. Il aborde ses usages, ses impacts sur les modèles d'affaires et les principes d'un usage responsable. Les participants reçoivent un certificat IOE-Microsoft à l'issue de la formation.
- **AI for SMEs Course :** un parcours spécifiquement pensé pour les PME, associant modules en ligne et webinaires pratiques pour montrer comment l'IA peut être intégrée dans les opérations quotidiennes afin de gagner en efficacité et en compétitivité.

Au-delà de l'apprentissage, ce programme vise la création d'un véritable écosystème entrepreneurial "AI-ready", apte à saisir les opportunités offertes par l'économie numérique.

En participant à cette initiative, UNICONGO confirme son rôle central dans la transformation digitale du secteur privé congolais. Grâce à ce partenariat, les entreprises membres bénéficieront :

- d'un accès gratuit à des formations de haut niveau ;
- d'outils concrets pour améliorer leur productivité ;
- d'une reconnaissance internationale via des certifications IOE-Microsoft ;
- d'un accompagnement pour anticiper les mutations du marché et renforcer leur positionnement concurrentiel.

Avec l'ambition de toucher plus de 250 000 entreprises dans le monde, le programme représente un levier stratégique pour préparer le Congo à la nouvelle économie numérique. UNICONGO invite l'ensemble de ses membres à s'inscrire à cette initiative ambitieuse : [Inscrivez-vous ici](#)

LANCEMENT DU PROGRAMME

AI Xcelerate

Sessions de formation en ligne réunissant experts de l'IOE et de Microsoft pour :

- ✓ Comprendre les concepts essentiels de l'IA
- ✓ Découvrir des cas d'usage concrets dans le monde des affaires
- ✓ Explorer comment l'IA renforce la cybersécurité
- ✓ Anticiper les évolutions du numérique

FORMATIONS GRATUITES • CERTIFICATION INTERNATIONALE • OUVERTES AU PUBLIC

Date de lancement : 8 décembre

En savoir plus / s'inscrire : <https://learn.ioe-emp.org/>



Le chiffre du mois

20,3 MDS F CFA



Selon le Rapport sur le mouvement de fonds dans les frontières du 4^e trimestre 2025, publié en septembre 2025 par l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF), les envois de fonds des Congolais de l'étranger ont atteint 20,3 milliards F CFA au T4 de l'année 2024.

Ces transferts constituent un soutien crucial pour l'économie nationale et pour les familles restées au pays. Une analyse approfondie du rapport révèle que 53 % des envois sont effectués par des femmes, contre 47 % pour les hommes, soulignant le rôle central des femmes dans le maintien des liens financiers avec le Congo.

La répartition géographique de ces fonds montre que la grande majorité provient des pays européens (75 %), suivis des pays africains (15 %), des pays asiatiques (5 %), des pays américains (3 %) et de l'Océanie (2 %). Les principaux pays contributeurs restent la France (65 %) et la Belgique (29 %), loin devant la Chine (1,5 %), l'Allemagne (1,08 %) et le Royaume-Uni (0,69 %).

Les envois sont majoritairement réalisés via des canaux formels tels que Western Union, MoneyGram et d'autres plateformes de transfert d'argent. Cependant, certaines transactions continuent de passer par des canaux informels, notamment le système hawala, qui demeure populaire pour sa rapidité et sa flexibilité.

Ces chiffres témoignent de l'importance croissante des transferts de fonds dans l'économie congolaise et du rôle prépondérant des femmes dans ce mécanisme vital de soutien aux familles et au développement local.

Plus d'information sur : [Le chiffre du mois](#)



VISITE ADHÉRENT

Découverte du CMA CGM LAGUNA

22



Le 21 novembre dernier, le Président d'UNICONGO a effectué une visite au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN), à l'invitation de Monsieur Yvain Richard-Leroux, Directeur Général de CMA CGM Congo. Cette visite s'est déroulée en présence de quelques adhérents d'UNICONGO ainsi que de collaborateurs du PAPN, dans un esprit d'échange, de découverte et de partage d'expériences.

Au cœur de cette immersion, la découverte du navire LAGUNA, un bâtiment de nouvelle génération de la flotte CMA CGM. Ce navire se distingue notamment par sa propulsion au GNL (Gaz Naturel Liquéfié), une technologie de pointe permettant de réduire significativement les émissions de CO₂, d'oxydes de soufre et de particules fines. Ce choix technologique illustre l'engagement du groupe CMA CGM en faveur d'un transport maritime plus propre et plus durable.

Construit dans un chantier naval de tout premier plan, le LAGUNA est un navire récent, conçu selon les standards internationaux les plus exigeants en matière de sécurité, de performance énergétique et d'optimisation logistique. Il est doté de systèmes de navigation assistée, d'outils avancés de gestion de la consommation énergétique ainsi que de dispositifs renforçant la sécurité des marchandises, de l'équipage et de l'environnement marin.

Cette visite a permis d'apprécier concrètement le niveau d'exigence technologique qui caractérise aujourd'hui les grandes compagnies maritimes internationales, mais aussi de mesurer l'impact positif que ces innovations peuvent avoir sur la compétitivité de la plateforme portuaire congolaise.

Au-delà de l'aspect technique, les échanges avec les équipes de CMA CGM et du PAPN ont permis d'aborder les enjeux stratégiques du transport maritime pour l'économie congolaise : modernisation des infrastructures, fluidité des opérations portuaires, digitalisation des procédures, mais aussi meilleure intégration du secteur privé national dans les chaînes logistiques régionales et internationales.

Le PAPN, véritable porte d'entrée du commerce extérieur du Congo, joue un rôle central dans la performance de l'économie nationale et dans l'attractivité du territoire. La présence régulière de navires de dernière génération comme le LAGUNA confirme le positionnement stratégique du port dans les échanges maritimes internationaux.

Le Président d'UNICONGO tient à remercier chaleureusement Monsieur Yvain Richard-Leroux pour son accueil, sa disponibilité et la qualité des échanges, ainsi que l'ensemble des équipes de CMA CGM Congo et du Port Autonome de Pointe-Noire pour leur professionnalisme. Cette visite illustre parfaitement l'importance du dialogue permanent entre les grands opérateurs logistiques, les autorités portuaires et le secteur privé congolais.

AGENDA UNICONGO

Évènements à venir

23



11
décembre



**Hôtel Hilton, Tours
Jumelles de Brazzaville**

En marge de la 65^e session du Conseil d'Administration de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), rencontre de haut niveau sur le thème : « Stimuler le développement de l'entrepreneuriat et de l'économie innovante en Afrique ».



12
décembre



Pointe-Noire

Visite adhérents UNICONGO – ouverte à tous les membres

Au cours de cette visite, nous aurons l'opportunité de découvrir et d'échanger avec trois (3) adhérents :

- Un acteur du BTP ;
- Une entreprise dans le transport et le transit ;
- Une structure spécialisée dans la formation des ingénieurs.

Pour plus d'informations: secretariat@unicongo.cg

ILS NOUS ONT REJOINTS

Nouveaux adhérents en novembre

24



NOUVEAUX MEMBRES NOUS ONT REJOINTS :

COMPAGNY EXQ

- (Commerce de gros non spécialisé)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU LITTORAL

- (Formation supérieure technologique et professionnelle)

OCEAN CREWING CONGO SARL

- (Mise à disposition du personnel)

KLN PROJECT TRANSIT

- (Activité de transit)